

MAGNIEU

Le maire a annoncé le début des travaux d'enfouissement

Au cours de la cérémonie des vœux, le maire a annoncé que le début des travaux d'enfouissement des réseaux secs devrait avoir lieu au cours du deuxième trimestre.

Le maire, Thierry Guittet, a exprimé son plaisir d'accueillir à nouveau ses administrés, venus très nombreux, dans la salle des fêtes, afin de leur présenter ses vœux et ceux de son conseil municipal.

Au cours du deuxième trimestre débutera un vaste chantier : celui de l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécoms) qui devrait permettre d'embellir les rues et ruelles du village.

Le projet d'aménagement de la place de Billieu reste toujours d'actualité avec la réfection des façades de la chapelle et la reprise des peintures du clocher, tout comme la création de places de parking devenues une véritable nécessité en réponse au stationnement anarchique qui tend à se développer.

S'agissant du logement locatif, ce dernier sera de nou-



Thierry Guittet, maire de Magnieu, a présenté ses vœux aux Magnolans. À droite, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain.

Photo Progrès/Anne Marie MUGNIER

veau concerné avec la rénovation de l'ancienne école de Billieu.

Le maire a conclu sur le rendu du tribunal administratif de Lyon qui a débouté la commune concernant le contentieux financier qui l'opposait à la communauté de communes Bugéy Sud, concernant le montant des attributions de compensation versées à cette dernière. La CCBS s'est engagée à fournir à la commune les éléments propres à déterminer le montant exact et parfaitement justifié de cette attribu-

tion.

Remerciant tous ceux qui œuvrent à ses côtés, pour le bien de la commune et pour son rayonnement, le maire a fait part des chiffres du dernier recensement fixant à 654 le nombre d'habitants de la commune. Un chiffre appelé à grossir encore.

Il a donné la parole au sénateur Patrick Chaize venu remettre la médaille du Sénat à René Turello pour ses 37 ans passés au service de la commune.

**De notre correspondante
Anne-Marie MUGNIER**